

## Relations élu.e.s-agents : clarifier les rôles et les responsabilités

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

### Public visé

L'ensemble des élu.e.s

### Points forts

Cette formation permet de clarifier les rôles entre élus et agents, d'adapter sa posture, de sécuriser le processus décisionnel et de mieux maîtriser les responsabilités et risques juridiques.

### Pré-requis

Pas de pré-requis

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Connaître l'organisation communale et les différents rôles
- Travailler en groupe
- Adapter sa posture d'élus
- Connaître les risques pour les élus et les fonctionnaires pour mieux les maîtriser

### Description / Contenu

L'organisation communale: rôles du conseil municipal, du bureau municipal, des commissions

Fonctions du Maire : (double casquette : « agent de l'État, exécutif de la commune », et chef du personnel)

Rôles des élus-Adjointes /conseillers municipaux) (y compris le positionnement vis-à-vis du personnel)

Relations Maire /DGS

Missions de l'administration (y compris positionnement vis à vis des élus)

Devoirs et droits des fonctionnaires

Principales responsabilités pénales des élus (mise en danger délibérée de la personne d'autrui, délit de favoritisme, prise illégale d'intérêt, corruption passive, un faux)

Les étapes du processus décisionnel

Proposition de réfléchir à une charte de gouvernance si besoin

### Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

[info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux  
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





## Modalités pédagogiques

Un apport des fondamentaux de la commande publique par un praticien avec des séquences pédagogiques illustrées d'exemples concrets. Echanges et débats tout au long de la journée.

## Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

## Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

## Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

## Profil du formateur

### **RIBIERAS Claude**

*Ingénieur général territorial en retraite et ancien DGAS (Directeur général adjoint des services) mutualisé de Saint Brieuc Armor Agglomération et de la ville de Saint Brieuc. De formation supérieure en bâtiment puis en urbanisme, il a eu la chance pendant 30 ans de faire la conduite de projets dans différents domaines tels que des aménagements d'espaces publics, complexes sportifs, culturels, sociaux tout en manquant des services et des directions. "Nous avons la chance d'avoir un métier passionnant avec de vrais challenges en accompagnant au mieux les élu.e.s dans leurs décisions."*